

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL n°15/26

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept mai à dix-sept heures, suite à une convocation en date du dix-huit mai deux mille vingt-six, les membres du Comité syndical du SCOT Plaine du Roussillon se sont réunis dans la salle de réunion de l'Espace Convivialité à Pézilla la Rivière (6, Impasse de la Branca del mas).

1

Etaient présents (délégués titulaires et suppléants) :

Séverine ADROGUER, Julien BARRAILLE, Laure BARRERE, Jean-Marc BASSAGET, Sylvie BEAULIEU, Nicolas BENNES, Jonathan BONMARTEL, François BONNEAU, Stéphane CATHELAT, Alain CAVALIERE, Franck DADIES, Myriam DARDENNE, Laurence DE BESOMBES-SINGLA, Jordi DELCLOS, Thierry DEL POSO, François DUSSAUBAT, Jessica ERBS, Aurélie ESCODA, Alain FABRESSE, Gilles FOXONET, Frédéric GUILLAUMON-HOMS, Jean-Christophe GUINCHARD, Jacqueline IRLES, Alexandre LECAT, Maya LESNE, Christophe MANAS, Philippe MARECHAUX, Marie MARTINEZ, Théophile MARTINEZ, Guillaume MORA, Alain PELISSIER, Nathalie PIQUE, Josiane PONTICACCIA-DORR, Julien POTEL, Edith PUGNET, Thierry SOLDA, Michel THIRIET, Laurent TOIX, et Patrice VILA.

Absents ayant donné procuration :

Alain FERRAND à Frédéric GUILLAUMON-HOMS, Stéphane LODA à Laurence DE BESOMBES-SINGLA, Laurence SENENT-AUSINA à Jessica ERBS.

Absents excusés (délégués titulaires et suppléants) :

Nicolas BARTHE, Alain FERRAND, Stéphane LODA, Roger RIGALL, Laurence SENENT-AUSINA et Jean-Claude TORRENS.

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 39

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 42

Etat des présents et des pouvoirs durant les élections

Josiane PONTICACCIA-DORR est absente à compter du dossier « *Election du 3^{ème} autre membre du Bureau* ». Elle donne pouvoir à Séverine ADROGUER.

Président de séance : Jean-Marc BASSAGET

Secrétaire de séance : Jordi DELCLOS

Objet : Election des vice-présidents et des autres membres du Bureau du Syndicat mixte.

VU les articles 5211-2, 5211-10 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du Président du Syndicat mixte qui s'est déroulée ce même jour ;

VU la délibération n°14/26 fixant la composition du Bureau comme suit : le Président, 5 Vice-présidents et 6 autres membres du Bureau ;

CONSIDERANT que Madame Laure BARRERE et Monsieur Julien POTEL sont désignés assesseurs, et Jordi DELCLOS secrétaire du Bureau de vote ;

2

CONSIDERANT que le Président de séance a invité le Comité syndical à procéder à l'élection de chacun des Vice-présidents et des autres membres du Bureau après appel des candidatures ;

CONSIDERANT que se sont déclarés candidats :

- Vice-président n°1 : M. François DUSSAUBAT et Mme Edith PUGNET
- Vice-président n°2 : Mme Myriam DARDENNE
- Vice-président n°3 : Mme Maya LESNE
- Vice-président n°4 : M. François DUSSAUBAT
- Vice-président n°5 : M. Alain FABRESSE et Mme Marie MARTINEZ
- Autre membre n°1 : M. Thierry DEL POSO
- Autre membre n°2 : Mme Séverine ADROGUER
- Autre membre n°3 : Mme Jessica ERBS
- Autre membre n°4 : Mme Carla MUTI
- Autre membre n°5 : M. Jean-Christophe GUINCHARD
- Autre membre n°6 : M. Alain FABRESSE

CONSIDERANT que l'élection des Vice-présidents et des autres membres du Bureau sont élus selon les mêmes modalités que le Président, au scrutin secret et à la majorité absolue en application des dispositions de l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ; et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu ;

Il est procédé à l'élection au scrutin secret pour chaque Vice-président et chaque membre du Bureau.

Le Comité syndical, après dépouillement des votes et à l'unanimité,

CONSTATE et PROCLAME l'élection de :

- Mme Edith PUGNET en qualité de 1^{ère} vice-présidente ;
- Mme Myriam DARDENNE en qualité de 2^{ème} vice-présidente ;
- Mme Maya LESNE en qualité de 3^{ème} vice-présidente ;
- M. François DUSSAUBAT en qualité de 4^{ème} vice-président ;
- Mme Marie MARTINEZ en qualité de 5^{ème} vice-président ;
- M. Thierry DEL POSO tant qu'autre membre n°1 du Bureau ;
- Mme Séverine ADROGUER en tant qu'autre membre n°2 du Bureau ;
- Mme Jessica ERBS en tant qu'autre membre n°3 du Bureau ;
- Mme Carla MUTI en tant qu'autre membre n°4 du Bureau ;

- M. Jean-Christophe GUINCHARD en tant qu'autre membre n°5 du Bureau ;
- M. Alain FABRESSE en tant qu'autre membre n°6 du Bureau ;

PREND ACTE de leur installation immédiate ;

PRECISE que le procès-verbal de de l'élection des Vice-présidents et des autres membres du Bureau est annexé à la délibération.

3

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Marc BASSAGET

Certifiée exécutoire consécutivement à sa télétransmission en Préfecture et sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Montpellier.

AR-Préfecture de Perpignan

066-256601816-20260608-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-06-2026

Publication le : 08-06-2026